Bordereau attestant l'exactitude des informations - CUSSET - 0301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/11/2026 - 4597 - 2023 B 00030 - 948 216 742 - A2CO

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	SAS A2CO	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	Sourroux 03230 CHEVAGNES	
SIRET	9 4 8 2 1 6 7 4 2 0 0 0 1 5	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	210 689	030	210 689
	Immobilisations financières * (1)		040	330 012	042	330 012
	Total I (5)		044	540 701	048	540 701
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	20 184	074	20 184
	Charges constatées d'avance *		092	452	094	452
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	4 800	086	4 800
	Total II		096	25 436	098	25 436
	Total général (I + II)		110	566 137	112	566 137

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	81 500
	Résultat de l'exercice	136	-10 263
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	76 237
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	489 104
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	796
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	489 900
	Total général (I + II + III)	180	566 137

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	423 804
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SAS A2CO — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31/12/2025

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

							N
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		services *			215	218	
					217		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)				242	1 682
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243		)	244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		)	252	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254	
	Dotations aux dépréciations					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	1 682
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-1 682
Produits financiers (III)	280	4 604		**Charges financières (V)**		294	11 122
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	2 063
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**					310	-10 263
B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	314	10 263

Réintégrations

							N
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles*						322	
Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324	2 063
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	26 557
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

Déductions

							N
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU -TE *(44. octies A)*	987		342	
France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)*	181		JEI *(44. sexies A)*	989			
ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44. quindecies)*	138			
Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit						346	350	4 604
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)						643	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)						645	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)						647	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)						648	
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)						641	
Dont divers — Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)						990	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)						649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	13 753	354	
Déficit Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	13 753	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

SOMMAIRE ANNEXE

A11290 - SAS A2CO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Choix
Faits caractéristiques	**Produite**
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	**Produite**
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	**Produite**
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	**Produite**
Dépréciations (832-1, 832-2, 832-8)	**Produite**
Etat des échéances des créances (832-9)	**Produite**
Comptes de régularisation actif (832-10, 832-19)	**Produite**
Etat des échéances des dettes (832-15)	**Produite**
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	**Produite**
Engagements (836-1)	**Produite**
Dettes garanties par des sûretés réelles (832-16)	**Produite**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 566 136,67 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -10 262,67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Aucun changement de méthode n'est intervenu en cours d'exercice.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

L'entité a opté pour amortir son fonds de commerce sur une durée de 0 ans par respect des contrats (durée de vie limitée).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

En Euro

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

En Euro

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

ETAT DES IMMOBILISATIONS

A11290 - SAS A2CO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réeval.	acquisition
	Diminution		
	par virt poste / par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

ETAT DES AMORTISSEMENTS

A11290 - SAS A2CO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

ETAT DES DÉPRÉCIATIONS

A11290 - SAS A2CO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

DÉTERMINATION DE LA VALEUR ACTUELLE

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciation début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Dépréciation fin de l'exercice

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

ETAT DES CRÉANCES

A11290 - SAS A2CO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Impôts sur les bénéfices	1 172,00	1 172,00	
Groupe et associés (2)	19 012,18	19 012,18	
Charges constatées d'avance	451,71	451,71	
TOTAL	**20 635,89**	**20 635,89**	

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

A11290 - SAS A2CO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	489 103,98	489 103,98		
Fournisseurs et comptes rattachés	795,60	795,60		
TOTAL	**489 899,58**	**489 899,58**		

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

A11290 - SAS A2CO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 101,55
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	795,60
TOTAL	**6 897,15**

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

ENGAGEMENTS

A11290 - SAS A2CO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	71 829,40					71 829,40
TOTAL (1)	**71 829,40**					**71 829,40**

	Autre	Dirigeant	Provision	Montant
TOTAL	**71 829,40**			**71 829,40**

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant

CERFRANCE
TERRE D'ALLIER

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

A11290 - SAS A2CO

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti

A2CO
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : lieudit "Sourroux"
03230 CHEVAGNES
948 216 742 RCS CUSSET

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -10 262,67 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-10 262,67 euros
Report à nouveau antérieur :	80 999,76 euros
Solde	70 737,09 euros
• Au compte « **report à nouveau** »	70 737,09 euros

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président